

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'autorisations d'occupation du Domaine Public. Emplacements réservés aux marchands ambulants et associations qui vendent des denrées comestibles et boissons le 14 juillet 2026.

Contexte :

La Ville dispose d'un nombre limité d'emplacements disponibles situés : quai Bellevue, boulevard Paul Sabatier, à proximité de la place Gaston Jourdanne, rue Dujardin Beaumetz, place du Chanoine Léopold Verguet et Place Carnot à Carcassonne, qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales le 14 juillet 2026.

Cadre juridique :

Ordonnance n°2017-0562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

L'arrêté municipal délivré sera soumis au respect de l'arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement pour la fête nationale le 14 juillet.

Description des emplacements, redevances :

Les emplacements à pourvoir sont en nombre limité.

L'autorisation est accordée pour une durée de un jour.

<ul style="list-style-type: none">▪ Quai Bellevue De l'Hôtel des 3 Couronnes à la rue de la Digue : 8 emplacements maximum*	<ul style="list-style-type: none">▪ Place Gaston Jourdanne Au pied du Pont Vieux (côté immeuble des Impôts et dans le Jardin Pierre Sire côté place Gaston Jourdanne : 2 emplacements
<ul style="list-style-type: none">▪ Boulevard Paul Sabatier De la rue Fédou à la rue de Strasbourg : 2 emplacements maximum*	<ul style="list-style-type: none">▪ Place du Chanoine L.Verguet Côté Pont Vieux et côté Pharmacie : 2 emplacements maximum*
<ul style="list-style-type: none">▪ Allée de Bezons Face à la CPAM et au niveau du n°15 : 2 emplacements maximum*	<ul style="list-style-type: none">▪ Rue Dujardin Beaumetz Parking de l'immeuble du n°11 : 1 emplacement maximum*

<ul style="list-style-type: none">▪ Place Carnot Face à la colonne Morris : 1 emplacement*	
---	--

**La Ville pourra réduire le nombre en fonction du contexte.*

La Commune ne fournit pas de raccordement d'eau ou d'électricité.

L'exploitant devra assurer son alimentation électrique en s'équipant d'un groupe électrogène autonome non déporté, conforme à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores.

Conditions d'exploitation :

Les redevances sont dues après acceptation de la candidature, sur la base du tarif voté chaque année en Conseil Municipal.

Le tarif en vigueur pour l'année 2026 est de 156,50 € pour la journée.

L'emplacement est mis à disposition le 14 juillet 2026 de 7h00 à 23h59.

Propreté, hygiène :

L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de son emplacement sur toute la durée de son occupation. Il devra mettre à disposition de sa clientèle des corbeilles à déchets qu'il videra régulièrement. A son départ, il récupèrera l'intégralité des déchets qu'il aura produit : emballages, cartons, canettes vides...

Il veillera à laisser le Domaine Public en état de propreté.

L'exploitant devra être conforme aux réglementations en vigueur et en particulier :

- L'exploitation d'un stand alimentaire
- Hygiène et sécurité alimentaire
- Débit de boisson

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial.

Pièces à fournir impérativement sous peine de rejet de l'offre :

- Imprimé de demande d'autorisation d'occupation du domaine public à retirer au Service du Domaine Public Commercial ou à imprimer
- Récépissé de déclaration de création de l'association ou un extrait de K-bis de moins de trois mois
- Une photocopie d'une pièce d'identité du demandeur
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- Récépissé de déclaration auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection ou de l'Alimentation
- Si nécessaire une demande d'ouverture d'un débit temporaire de boissons.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 29 mai 2026 à 16h00.**

Le dossier peut être remis :

- en main propre à l'adresse suivante :
Service du Domaine Public Commercial
13 rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE
- par courrier postal à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville
Direction des Services à la Population
32 rue Aimé Ramond
11935 CARCASSONNE CEDEX 9
Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »
- par voie électronique à l'adresse suivante :
publicite.dp@mairie-carcassonne.fr
Objet à mentionner : Candidature pour un emplacement réservé à certains marchands ambulants - 14 juillet.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Le comportement général, si le pétitionnaire a déjà ou dispose d'une autre autorisation 20%,
- Qualité du projet : présentation générale intégration dans le site, qualité du matériel 20%
- Pertinence et qualité des produits proposés 20%
- La « demande » correspondant à « l'offre » 20%
- L'expérience ou la formation 20%

A la clôture, une Commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier.

Contact :

Service du Domaine Public Commercial

Téléphone : 04.68.77.70.11

Courriel : regies@mairie-carcassonne.fr

Annexes :

- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour le 14 juillet
- Demande d'ouverture d'un débit temporaire de boissons.